



**Union des Syndicats SUD du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)



Mercredi 20 décembre 2017

**Elections Professionnelles à St Médard le 18 Janvier 2018 ?**

## **Réponse le 11 janvier 2018**

**Ces élections auraient du avoir lieu en février 2017. Après un nouvel échec à faire adopter un accord préélectoral, la direction a aggravé la situation en imposant une composition des collèges absurde. La direction veut imposer un 1er collège qui passe de 218 salariés à 43 ...**

Son interprétation d'une note de la Direccte plafonne le 1er collège aux coefficients 240. SUD conteste cette interprétation et cette composition. La conséquence de cette décision fait que le 1er collège se voit attribué un représentant titulaire au lieu de 2 précédemment.

Ainsi, le 1er collège, qui représentait principalement les salariés de fabrication dont les conditions de travail sont les plus exposées aux risques pyrotechniques, chimiques et aux horaires décalés, se voit être le moins représenté.

De plus, il s'agit d'une réelle entrave à constituer des listes car trouver des candidats dans un collège de 43 salariés relève de l'exploit même si nous y sommes parvenus cette fois-ci. Cela recouvre en réalité une trentaine de personnes éligibles sollicitées par plusieurs syndicats. Ces salariés sont pour la plupart très récents dans l'entreprise (coefficient 240) et beaucoup plus réticents à se présenter.

**Evidemment, un syndicat catégoriel qui ne peut pas présenter de candidat au 1er collège est largement favorisé par ce choix !!!**

Ainsi, 175 personnes qui passent du 1er au 2ème collège pourront être représentés par des candidats qui ne connaissent rien à leurs conditions de travail. Pour autant, ceux qui prétendent qu'il s'agit d'une reconnaissance de leurs compétences sont des démagogues. La reconnaissance des compétences n'a rien à voir avec les collèges, elle est sanctionnée par des augmentations individuelles et des coefficients.

Nous aurions préféré que ceux qui prétendent cela soient aussi acharnés que SUD à défendre la prise en compte des compétences lorsque nous avons négocié la classification HERAKLES. En revanche, la vraie conséquence de faire passer 175 personnes dans le 2ème collège est de noyer le vote de la fabrication.

La direction continue de n'écouter personne et a refusé de nous fournir les éléments qui justifiaient cette nouvelle composition des collèges. SUD a assigné la direction au tribunal. L'audience a eu lieu le 14 décembre 2017 et la juge rendra son verdict le 11 janvier 2018.

Nous avons quand même déposé nos listes au cas où les élections seraient maintenues dans ces conditions afin que vous puissiez tout de même choisir des représentants SUD. En revanche, si la justice tranche en notre faveur, la direction devra réorganiser des dépôts de listes avec 218 salariés dans le 1er collège et cela risque de repousser la date de l'élection de quelques semaines.

Les conditions de campagne de l'élection seront donc spéciales puisque nous ne saurons pas avant le 11 janvier si les listes sont validées... Félicitons la direction pour l'habileté de ses choix...

Autre nouveauté, pour la première fois, SUD n'aura pas de candidats au 3ème collège. L'ambiance de l'entreprise est tellement saine que ceux qui nous apprécient dans cette catégorie de personnel et qui jusqu'ici nous avaient incarnés ont aujourd'hui peur de s'afficher sur nos listes. Cela est révélateur de la dégradation qui s'opère et de la pression subie par une partie des cadres.

Tous les cadres qui souhaitent protester contre la mauvaise gouvernance de la direction, les réorganisations incessantes, les dérives et les régressions de moyens pour travailler sereinement pourront voter pour des représentants SUD en DP sur la liste fusion des 2ème et 3ème collèges.

Même si vous ne partagez pas toutes nos positions, votez pour des représentants qui savent tenir tête à la direction, qui se battent contre les dégradations, pour la sécurité et qui font le travail au CHSCT. Votez pour un syndicat dont les élus utilisent leur mandat et font le travail et notamment en s'occupant des commissions du CE !!!

### **Des élus ? Mais pour quoi faire ?**

Beaucoup de nos élus ont fini leur carrière récemment et nous avons trouvé des nouveaux candidats pour renouveler nos listes. L'exercice d'un mandat pour nous, ce n'est pas avoir une place ni faire du marketing. Il s'agit de prendre du travail et d'assumer des responsabilités !!!

C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire tout au long du dernier mandat:

- Nous avons résisté contre les dégradations au travail.
- Nous sommes intervenus partout où des dérives sur la sécurité ont été signalées.
- Nous avons soutenu, accompagné et trouvé des solutions pour nombre de collègues en difficulté.
- Nous avons résisté contre les réorganisations permanentes dont l'objectif est toujours plus d'économies à court terme au détriment de l'investissement nécessaire et du transfert de compétences (la vraie richesse de l'entreprise).
- Nous avons amélioré les prestations du CE malgré un budget en baisse.

**En 2018, maintenez SUD comme 1er syndicat à St Médard !!!**

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---